

NOTE SUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE AU NIGERIA



ABUJA/NIGERIA

20 AVRIL 2019

Représentation Commerciale
Tunisienne au Nigeria
11, Kanji Crescent Off, Lake Chad
Crescent -Abuja, Nigeria
M: +234 906 969 4292
E: rctnigeria@tunisiaexport.tn
W : tunisiaexport.tn

- ⇒ Le marché au Nigeria de l'Agroalimentaire et des produits connexes (machine) présente un potentiel d'exportation de 4,3 milliards USD .
- ⇒ Les procédures d'importations des produits agro-alimentaires au Nigeria : les barrières tarifaires et non-tarifaires.
- ⇒ L'obtention d'un numéro d'enregistrement du produit à la NAFDAC est une condition préalable d'exportation.

1. Principales tendances du secteur

Stratégie de développement du secteur : Mise en place de la stratégie de relance économique 2017-2020 visant le développement de la chaîne de valeur agroalimentaire et le renforcement de l'intégration des acteurs dans l'industrie de transformation.

Marché dépendant des importations : Malgré l'émergence de plusieurs industries locales (Dangote group, Flour Mills nigeria, etc.), et la pénétration de quelques multinationales (Coca Cola, SAB Miller, Nestlé, Unilever...), l'industrie de la transformation alimentaire demeure peu développée. Leurs principales limites sont la productivité et la qualité. Le Nigeria a ainsi importé en 2017 pour 2,3 milliards de produits alimentaires, 1,4 milliards de produits de base et ingrédients.

Le Commerce de détail:

Les dépenses alimentaires au Nigeria étaient estimées à près de 44 milliards USD en 2017. Cela représentait 75% des ventes d'épicerie, dont le TCAC était de 9,2% entre 2013 et 2017, selon Marketresearch.com. Les dépenses nominales par habitant du Nigeria en produits de consommation (CPG) sont l'une des plus importantes en Afrique.

Le commerce de détail d'épicerie moderne continue de se développer, les consommateurs recherchant confort et commodité lorsqu'ils achètent des produits alimentaires. Les rapports de marché font état de l'abandon des produits non emballés vers les produits emballés.

Cependant, les chaînes de supermarchés sont encore très fragmentées et relativement petites. En 2016, la plus grande chaîne de

supermarchés ne comptait que 34 magasins et la plupart des chaînes étaient locales, quelques-unes seulement ayant des magasins dans plusieurs villes. Parmi les chaînes internationales qui sont entrées au Nigéria, on compte Shoprite, qui comptait 20 magasins en 2016, et Massmart, qui fait partie du groupe WalMart. Shoprite opère localement

avec Retail Supermarkets Nigeria Lt et Artee Industries Ltd est le partenaire local de la marque SPAR.

La vente en ligne de produits alimentaires transformés sont proposés par des sites comme Gloop.ng ou Supermart.ng proposent

2. Les procédures d'importation des produits agro-alimentaires au Nigeria

Barrières tarifaires et non-tarifaires à l'entrée : Limitations de quelques catégories de produits alimentaires et agricoles (pâtes alimentaires, produits bovin, eau...), y compris des produits intermédiaires destinés à la transformation, soit par des bans d'importation, soit par des droits de douane très élevés.

Le Nigéria utilise des barrières non tarifaires dans le but d'atteindre l'autosuffisance pour un certain nombre de produits agro-alimentaires. A cet effet, et dans le but de protéger les industries locales, certains produits (notamment alimentaires) sont prohibés ou interdits d'importation, tandis que des mesures incitatives sont établies pour favoriser les produits locaux.

Consulter la liste des produits alimentaires prohibés à l'importation www.customs.gov.ng (CET TARIF).

Retrouvez les droits de douane et les taxes locales qui s'appliquent à votre produit sur le site de la douane nigériane : www.customs.gov.ng (PROHIBITION LIST).

La classification douanière :

Les douanes nigériennes utilisent la nomenclature HS.

Les procédures d'importation :

Les exportateurs étrangers doivent désigner une société nigérienne dûment

enregistrée pour les représenter et gérer la procédure d'enregistrement auprès de **l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des médicaments (NAFDAC)** afin d'être commercialisés sur le marché.

Système d'inspection à destination :

Toute personne souhaitant importer des marchandises physiques au Nigeria doit tout d'abord avoir validé le formulaire "M" par une banque agréée, qui a une durée de validité de six mois pour toutes les importations sauf les machines et installations (un an).

Les demandes de revalidation ultérieure doivent être adressées au Directeur du Département du commerce et des changes de la Banque centrale du Nigeria.

Les pièces justificatives doivent être clairement marquées "**valide pour Forex / Non valide pour Forex**" selon le cas.

Toutes les demandes de marchandises soumises à l'inspection à destination doivent porter le code « **BA** ». Celles qui sont exemptées le code « **CB** » dans le préfixe du système de numérotation du formulaire "M".

Le formulaire «M » et la facture pro-forma (d'une durée de validité de 03 mois) doivent comporter :

- Le nom du produit générique (type, catégorie)
- Le nom de la marque du produit.
- Le nom du modèle et/ou le numéro de référence.
- Une description de la qualité, spécificité, capacité, taille, performance, etc.
- La quantité et le conditionnement et/ou l'emballage.

Les documents relatifs à chaque transaction d'importation doivent porter :

- Le nom du produit
- Le pays d'origine,
- Les spécificités, la date de fabrication, le numéro de lot,
- Les normes auxquelles les marchandises ont été produites.
- Toutes les marchandises destinées à être importées dans le pays doivent être étiquetées en anglais en plus de toute autre langue de transaction.

Les articles réglementés pour des raisons sanitaires ou environnementales (nourriture, médicaments, etc.) doivent porter les dates de péremption ou la durée de conservation et préciser les ingrédients actifs.

Tous les produits importés doivent être accompagnés des documents suivants :

- Le certificat combiné de valeur et d'origine (CCVO), et contenir les renseignements suivants en plus de ceux figurant sur la facture pro-forma:
- Le numéro du Formulaire "M"
- Une description adéquate des biens.
- Le port de destination

- L'identification de l'expédition, la date d'expédition, le pays d'origine, le pays d'approvisionnement
- La liste de colisage
- La lettre de connaissance maritime "embarqué" ou "reçu à bord sans réserve"/ lettre de transport aérien/ lettre de voiture/ feuille de route
- Le certificat de production du fabricant qui doit préciser les normes et quand cela n'est pas applicable, le certificat phytosanitaire ou le rapport d'analyse chimique
- Les certificats de tests de laboratoire pour les produits chimiques, aliments, boissons, produits pharmaceutiques, appareils électriques et autres produits réglementés, le cas échéant

3. Les organismes de normalisation et de certification

National Agency for Food and Drug Administration and Control (NAFDAC) / Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et médicaments.

Autorité en charge de la réglementation, du contrôle et de la fabrication des produits. Son champ de compétence de cette autorité est large (les produits alimentaires et agro-alimentaires, médicaux, cosmétiques, produits chimiques).

Se conformer aux impératifs de la NAFDAC est indispensable sur le marché nigérian.

Lors de l'enregistrement, un **numéro d'enregistrement unique est attribué et inscrit sur le produit**. Il sert à confirmer que le produit a été approuvé et enregistré par le NAFDAC pour la fabrication, la vente et la consommation au Nigéria.

Les principales étapes de l'enregistrement :

1. La documentation : Assurer l'origine et la composition des produits par des certificats administratifs bien définis et authentifiés.

Un formulaire de demande en ligne doit être acheté, complété et envoyé en même temps qu'une demande écrite d'enregistrement par le demandeur.

Cette étape reste la plus longue de la procédure.

2. L'obtention du permis d'importation : Ce permis d'importation concerne l'importation d'échantillons limités pour analyse uniquement.

3. Contrôle du produit : Cette étape est effectuée par l'agent local au Nigeria. Une fois le permis d'importation délivré, un échantillon bien étiqueté du produit, un certificat d'analyse avec 2 étiquettes par échantillons de produits et la réception du paiement du permis d'importation sont soumis à la NAFDAC pour vérification du produit.

4. Analyse de laboratoire

5. Réunion d'approbation du produit

Calendrier : Le délai d'obtention de l'enregistrement auprès de la NAFDAC peut prendre **entre 6 et 12 mois**, en fonction du niveau de conformité à toutes les exigences et du volume de produits en attente d'essai en laboratoire.

Validité de l'enregistrement : L'enregistrement auprès de la NAFDAC est généralement valable pour une période de 5 ans et doit être renouvelé pour pouvoir conserver l'enregistrement.

Standards Organization of Nigeria (SON) / Organisation nigériane de normalisation. Consultez les standards en ligne sur le site de la bibliothèque de l'Organisation nigériane de normalisation.

4. Liste des salons spécialisés dans le secteur agro-alimentaire au Nigeria

Salons à Abuja

AGRIKEXPO WEST AFRICA <i>Salon de l'agriculture pour les pays de l'Afrique de l'Ouest</i>	Annuel	Abuja International Conference Centre - Eagle Square	17-20 septembre 2019
---	--------	---	----------------------

Salons à Lagos

NIGERIA AGROFOOD Salon international de l'agriculture et de l'élevage, de l'alimentation, des boissons, de l'emballage et de l'hôtellerie	Annuel	Landmark Events Centre	26-28 mars 2019
NIGERIA PLASTPRINTPACK Salon nigérian international des plastiques, de l'emballage et de l'imprimerie	Annuel	Landmark Events Centre	26-28 mars 2019
FOOD WEST AFRICA Salon international de l'alimentation et des boissons : produits internationaux et régionaux	Annuel	Landmark Events Centre	Mai 2019
AGROFOOD NIGERIA Salon international de l'alimentation et des technologies agricoles au Nigéria	Annuel	Landmark Events Centre	Juillet 2019

5. Les liens utiles :

- Douanes nigérianes : www.customs.gov.ng
- Federal government of Nigeria: Single window for trade: www.trade.gov.ng
- NAFDAC: www.nafdac.gov.ng
- Standards Organization of Nigeria (SON): www.son.gov.ng

N'hésitez pas à contacter votre RCT pour de plus amples informations.

Votre RCT à Abuja
Mohamed Sellami